

LA PRESSE

JEAN COUTU
LA DIRECTION
CRITIQUE QUÉBEC
PAGE 5



PHOTO FRANÇOIS ROY, LA PRESSE

DOLLARAMA
LARRY ROSSY VEND
POUR 25 MILLIONS D' ACTIONS
PAGE 5

AFFAIRES



CONSUMER ELECTRONICS SHOW
LES OBJETS
BRANCHÉS
«VOLENT LE SHOW»
PAGE 6

↑ **S&P TSX**
14457,72
+172,72 (+1,21%)

↑ **S&P 500**
2062,14
+36,24 (+1,79%)

↑ **DOW JONES**
17907,87
+323,35 (+1,84%)

↑ **PÉTROLE**
48,79 \$US
+0,14 \$US (+0,38%)

↓ **DOLLAR**
84,49 ¢US
-0,11 ¢US

HONDA, L'AMENDE RECORD

Le scandale des commutateurs d'allumage de GM a valu au constructeur de Detroit une amende de 35 millions US l'an dernier aux États-Unis. Hier, le japonais Honda a accepté de payer une amende record de 70 millions US pour avoir lui aussi tardé à sonner l'alerte au sujet de divers problèmes mécaniques potentiellement mortels. Explications.

+ LA CHRONIQUE DE STÉPHANIE GRAMMOND À LIRE EN PAGE 2



PHOTO ARCHIVES ASSOCIATED PRESS

PORT DE MONTRÉAL
UNE ANNÉE D'EXCEPTION EN 2014
PAGE 3



PHOTO FOURNIE PAR L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTRÉAL

BOURSE
LES MARCHÉS REPRENNENT VIE
PAGE 4



PHOTO ASSOCIATED PRESS

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT DES ADMINISTRATEURS

Améliorez vos compétences.
AMÉLIOREZ VOTRE CONSEIL.

Le **Programme de perfectionnement des administrateurs (PPA)** est le principal programme s'adressant aux administrateurs qualifiés désireux de se familiariser avec les enjeux de gouvernance essentiels et en émergence.

VILLE	Montréal (bilingue)
DÉBUT DU PROGRAMME	10 - 12 avril 2015
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	5 février 2015

LES PLACES SONT LIMITÉES ET DES CRITÈRES D'ADMISSION S'APPLIQUENT.

COMMUNIQUEZ AVEC L'IAS ET FAITES UNE DEMANDE D'ADMISSION AUJOURD'HUI MÊME.

1.877.593.7741 poste 236 | icd.ca/PPA | formation@icd.ca



LA PRESSE AFFAIRES

HONDA

Sanction record, faute grave

Des problèmes mécaniques dissimulés aux autorités américaines. Un constructeur – Honda – qui doit rendre des comptes et payer une amende record. Après le fiasco de GM l'an dernier, l'histoire semble bégayer en ce début d'année. Un changement s'est pourtant opéré.



SÉBASTIEN TEMPLIER

Pourquoi cette amende?

L'administration américaine a annoncé hier que le constructeur japonais Honda allait devoir payer une amende record de 70 millions US pour ne pas avoir averti la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) que 1729 plaintes avaient été déposées à l'encontre de certains de ses modèles ces dernières années, modèles étant la cause de décès et de blessés sur les routes américaines. Il est également reproché à Honda de ne pas avoir signifié à l'agence de la sécurité routière que des automobilistes avaient demandé que leurs garanties soient honorées. Le constructeur a reconnu ces torts en novembre dernier et a affirmé ne pas avoir transmis ces informations à la NHTSA 11 années durant, entre 2003 et 2014. Il a admis avoir attendu trois ans avant de prendre les mesures nécessaires.

En quoi est-ce grave?

En ne transmettant pas ces informations en temps voulu

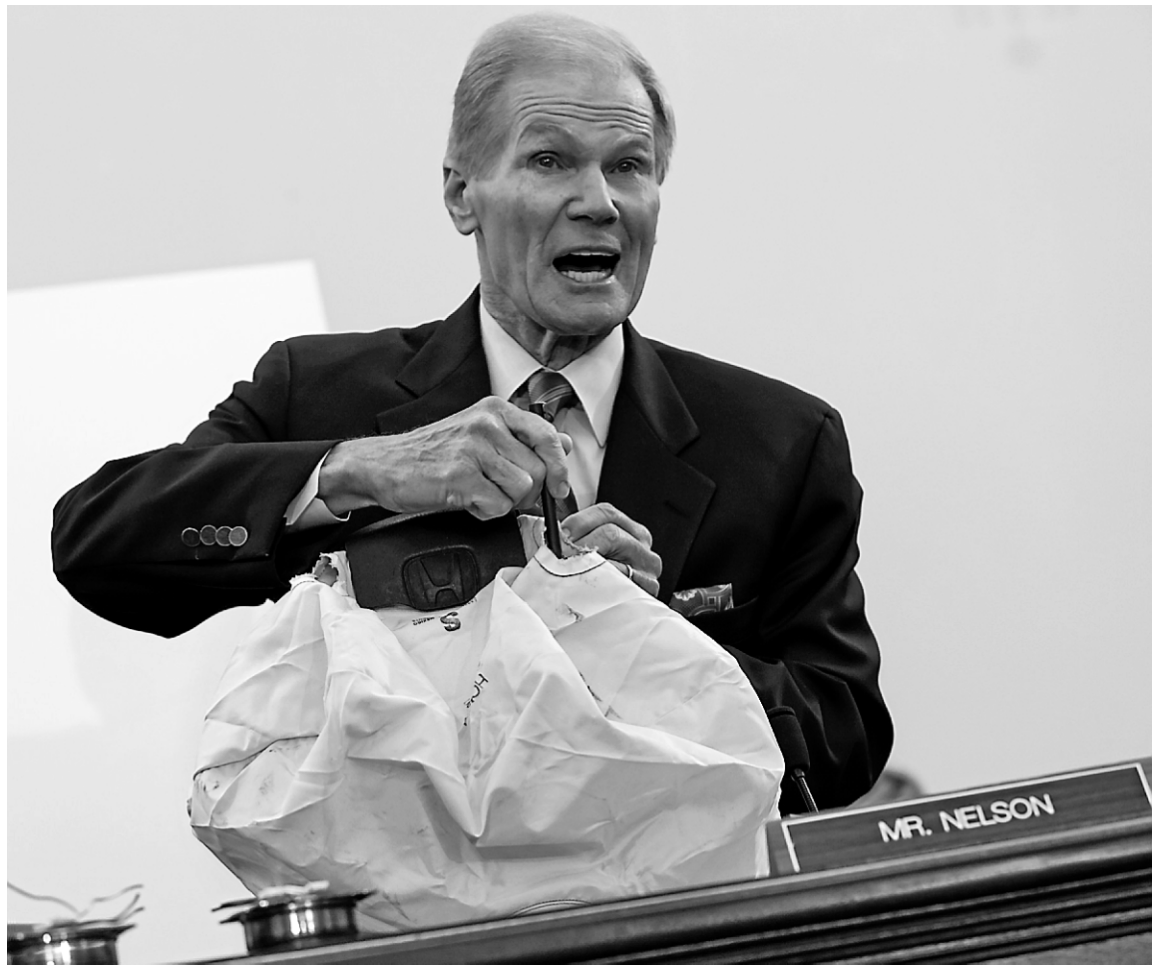
aux autorités américaines, Honda a repoussé l'éventualité d'un ou de nombreux rappels de ces véhicules concernés. La législation fédérale américaine impose en théorie aux constructeurs automobiles de signifier à la NHTSA toute plainte relative à un accident mortel ou avec blessés. Cette démarche peut être suivie d'un processus d'avertissement concernant un véhicule. On détermine ensuite s'il y a un problème potentiel de sécurité et si, ultimement, un rappel du véhicule est nécessaire. « Nous ne pouvons tolérer et nous ne tolérerons pas qu'un constructeur ne nous rapporte pas tout problème pouvant mener à un rappel », a déclaré mercredi Anthony Foxx, secrétaire américain aux Transports.

Pourquoi est-ce une bonne nouvelle?

Cette amende et cette action de l'administration Obama sont plutôt bien perçues par les organisations de défense des consommateurs. « Les constructeurs ne peuvent plus cacher l'existence de défauts. Pour les consommateurs et les constructeurs sérieux, cela prouve que le régime a un peu changé, qu'il est plus sévère de la part des autorités », commente George Iny, président de l'Association pour la protection des automobilistes (APA). « La NHTSA a voulu envoyer un message très fort aux autres constructeurs. Honda est un peu un symbole, un des joueurs de référence sur le marché nord-américain », estime Yan Cimon, professeur spécialiste de l'industrie automobile à l'Université Laval.

Pourquoi ce laxisme?

En ne signalant pas aux autorités ces problèmes, Honda a-t-il cherché à gagner du temps? Et si oui, pourquoi? À l'APA, on croit que Honda a voulu faire l'économie d'un rappel de plusieurs millions de dollars



Honda a rappelé plus de 5 millions de véhicules depuis 2008 aux États-Unis pour régler le problème de coussin gonflable de marque Takata, comme celui-ci, présenté par un sénateur pendant une audience du Sénat américain en novembre dernier.

PHOTO ARCHIVES ASSOCIATED PRESS

en agissant ainsi, sachant que le nombre de véhicules concernés et accidentés était relativement très faible. « Les cas de Toyota en 2010, de GM l'an dernier et de Honda cette année ont montré une façon de faire qui n'est pourtant pas permise par la loi. [...] Chez les constructeurs, tout le monde a pris ou prend un risque. Les constructeurs ont pris la mauvaise habitude de voir un rappel comme une décision commerciale », témoigne M. Iny. Sans nier la pression de la rentabilité, Yan Cimon n'y voit pas d'intention malveillante, mais plutôt un problème de fonctionnement: « Il faut changer la culture de la sécurité chez les constructeurs. Il y a un défi organisationnel à relever. On a besoin d'y relier tous les services de sécurité et les mécanismes de contrôle. »

La loi a-t-elle la force voulue?

Aux États-Unis – comme au Canada –, les constructeurs sont tenus d'informer les autorités publiques et leurs services de transports concernés du moindre problème récurrent. Mais encore faut-il que la NHTSA, par exemple, puisse appliquer la loi. Par manque de ressources (et peut-être de leadership), elle n'a pas toujours tout contrôlé et sévi. Néanmoins, la multiplication des cas chez GM et le nombre de constructeurs concernés par le problème de coussin gonflable de marque Takata ont forcé une application plus sévère de la loi. Et chez nous? « Au Canada, on en est là où étaient les États-Unis en 2008. On applique la loi, avec les rappels, mais pas les dispositions

pénales de la loi. Il n'y a pas d'amendes », répond George Iny, qui ne croit pas à une telle sanction au pays. Yan Cimon, lui, veut croire que le gouvernement canadien va se pencher sur la question. – Avec AP et Bloomberg

Problème de coussin gonflable 5 MILLIONS

Rien qu'aux États-Unis, Honda a rappelé plus de 5 millions de véhicules depuis 2008 pour régler le problème de coussin gonflable de marque Takata.

« Annus horribilis » de l'automobile

STÉPHANIE GRAMMOND
CHRONIQUE

La pénalité record qui vient d'être imposée à Honda met le clou dans le cercueil de l'annus horribilis qu'a traversé l'industrie automobile en 2014. Mais pour les consommateurs, l'année 2014 n'a pas été aussi horrible que ça, car elle aura permis de crever un abcès qui rongait l'industrie depuis une décennie.

Dans une entente signée juste avant la fin de l'année, mais qui a été dévoilée hier, Honda Motors a accepté de payer une amende de 70 millions US pour avoir omis d'informer le chien de garde américain du transport, la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA), de plus de 1700 accidents qui ont causé des blessés et même des morts.

Pendant plus de 11 ans, soit de 2003 à 2014, Honda a passé sous silence des défaillances techniques, notamment avec les coussins gonflables. Et le constructeur japonais n'est pas le seul à avoir baigné dans la culture de la cachotterie.

En août, Hyundai a écopé une amende de 17,4 millions US pour ne pas avoir signalé un problème de freins. Et en mai dernier, General Motors s'était vu imposer

une amende de 35 millions pour s'être tourné les pouces pendant près de 10 ans avant de signaler un problème avec le commutateur d'allumage sur plusieurs petites voitures comme la Chevrolet Cobalt, ce qui a entraîné des dizaines de décès.

Secoué par la crise, GM a entrepris une campagne de rappels sans précédent. En

Aux États-Unis, plus de 62 millions de véhicules ont fait l'objet d'un rappel en 2014. C'est deux fois plus que le record précédent, qui remontait à 2004. Pour mettre les chiffres en perspective, on peut dire qu'un véhicule sur cinq circulant sur les routes américaines a été rappelé l'an dernier.

tout, 26 millions de véhicules ont été ciblés par 80 rappels différents.

Il faut dire que l'amende de 1,2 milliard imposée à Toyota en mars dernier, la plus importante jamais assemblée à l'industrie automobile par le département de la Justice américain, a envoyé un message clair.

Plus question de cacher des défauts de fabrication au public. Plus question de faire passer les finances

avant la vie des clients, dans un odieux calcul coût/bénéfice. Désormais, il faut identifier les problèmes, avertir les clients et réparer les véhicules le plus vite possible. Sinon, les sanctions seront lourdes.

Il semble que les constructeurs automobiles aient compris le message, car les rappels ont fait un bond de géant, l'an dernier, des deux côtés de la frontière.

Aux États-Unis, plus de 62 millions de véhicules ont fait l'objet d'un rappel en 2014. C'est deux fois plus que le record précédent, qui remontait à 2004. Pour mettre les chiffres en perspective, on peut dire qu'un

en 2014. La vague de rappels découle plutôt d'une opération grand nettoyage. D'ailleurs, beaucoup de véhicules visés ne sont pas des petites jeunesse, mais plutôt des véhicules qui roulent depuis au moins cinq ans.

Il y a même un rappel qui a touché un modèle de Pontiac 1997, souligne George Iny, président de l'Association pour la protection des automobilistes. Ne venez pas me dire que GM a découvert ça l'an dernier, après 17 ans!

Voilà bien la preuve que les constructeurs ont décidé de sortir les squelettes de leurs placards. Et c'est tant mieux.

véhicule sur cinq circulant sur les routes américaines a été rappelé l'an dernier. GM, Honda, Chrysler ont tous établi des records.

Au Canada, environ 600 rappels ont touché quelque 8 millions de véhicules, selon les données fournies par Transports Canada à La Presse Canadienne. Du jamais-vu.

N'allez pas croire que les voitures ont soudainement eu davantage de défaillances

D'ailleurs, plusieurs ont pris de nouveaux moyens pour réparer les véhicules dangereux. Par exemple, au lieu d'envoyer une lettre recommandée, Toyota retrouve et contacte de vive voix les propriétaires de voitures équipées d'un coussin gonflable qui pourrait exploser.

Mais pendant ce temps, que fait Transports Canada? En théorie, la loi lui permet d'intervenir. Mais avez-vous

déjà entendu dire qu'elle avait imposé des sanctions musclées aux constructeurs? Pas moi.

Aux États-Unis, le Congrès a cuisiné pendant des heures les grands patrons de l'automobile. Au Canada, avez-vous vu les dirigeants convoqués par la Chambre des communes? D'aucune façon.

Alors que les autorités américaines ont sévi comme jamais en 2014, il semble que tout baigne dans l'huile au Canada. Dur à croire. Les automobilistes canadiens peuvent s'estimer chanceux de profiter par la bande de la thérapie de choc appliquée aux États-Unis.

Deux chiffres significatifs

600 RAPPELS

Les constructeurs automobiles ont effectué près de 600 rappels en 2014, un record

8 MILLIONS

Plus de 8 millions de véhicules ont été rappelés au pays dans le cadre de procédures de rappel, un autre record

Source: La Presse Canadienne, d'après des données de Transports Canada

LA PRESSE AFFAIRES

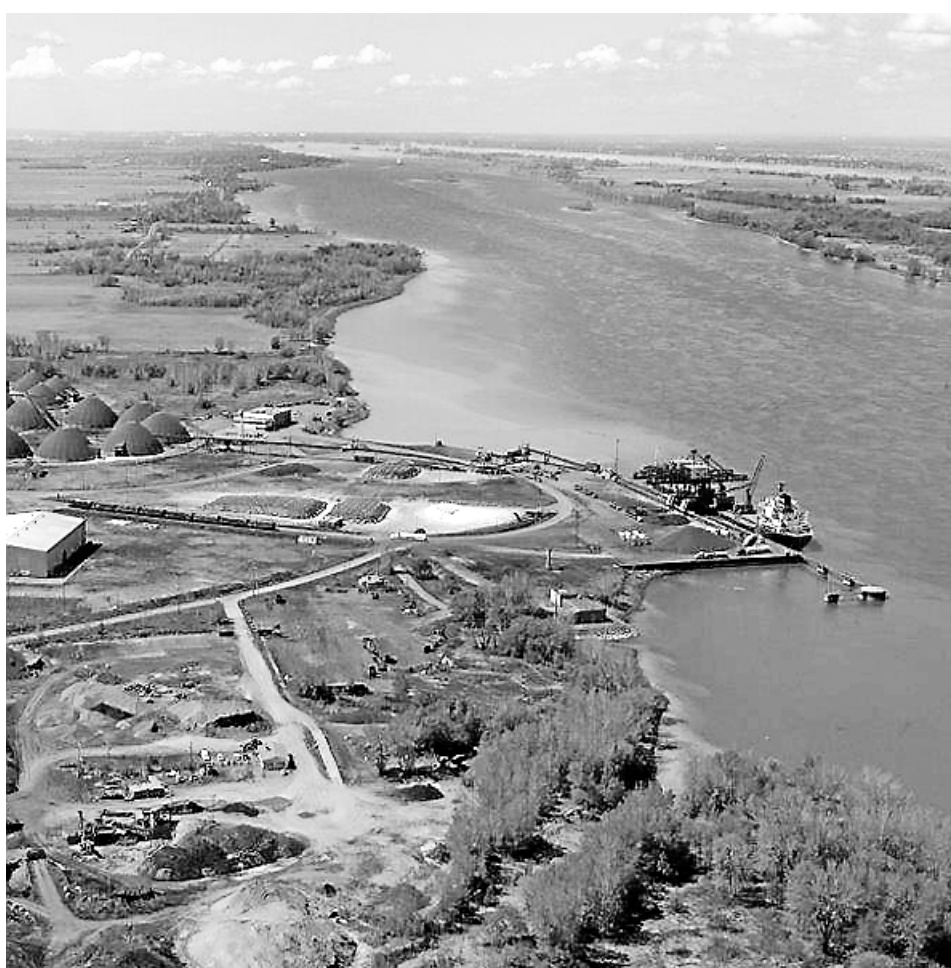


PHOTO FOURNIE PAR L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTRÉAL

Le grand projet d'avenir du port de Montréal dont on parle depuis 20 ans, c'est l'ouverture d'un nouveau terminal à conteneurs à Contrecoeur sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, en aval de l'île de Montréal. Le Port espère commencer les travaux en 2018 et recevoir le premier conteneur en 2021.

Le port de Montréal a connu une année record en 2014

ANDRÉ DUBUC

Malgré une économie mondiale chancelante, le port de Montréal a traité une quantité record de fret l'an dernier, soit 30 millions de tonnes, selon des chiffres préliminaires dévoilés en début de semaine.

La croissance est venue du côté du transport par conteneurs en provenance de la Méditerranée. Le vrac solide a aussi contribué positivement au bilan à la suite de la récolte abondante de céréales dans l'Ouest canadien.

S'appuyant sur cette lancée, l'administration portuaire mène de front deux projets d'investissement totalisant 750 millions de dollars.

« Ce fut une belle année, se réjouit Sylvie Vachon, PDG de l'Administration portuaire de Montréal, dans un entretien. On aurait franchi le cap des 30 millions de tonnes, qui est notre meilleur tonnage [de notre histoire]. Dans le contexte économique actuel, c'est quand même satisfaisant d'avoir une progression de 7 % [du trafic]. »

Pour faire face à la demande accrue des bateaux de croisières, le port de Montréal souhaite reconstruire la gare maritime à la jetée Alexandra au coût de 78 millions de dollars.

Pour ce qui est du vrac solide, le deuxième port en importance du pays a augmenté son tonnage de plus de 11 %, à 9,2 millions de tonnes. Le gros de la croissance vient des céréales, dont le volume a bondi de 41 % en raison de récoltes abondantes dans l'ouest en 2013.

La performance est toutefois moins éclatante du côté du vrac liquide. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, le transport du pétrole par bateau n'a pas progressé en 2014. Les volumes diminuent de 1 %, pour une raison précise: Valero, qui exploite la raffinerie de Saint-Romuald, avait procédé en 2013 à l'entretien de son oléoduc et avait utilisé plus le mode bateau cette année-là.

Les résultats du transport de marchandises par conteneurs à de quoi accrocher un sourire aux lèvres de la patronne du plus important port à conteneurs de la côte Est canadienne. En hausse de 5,6 %, en dépit de la fragilité de la croissance des échanges mondiaux, le port a manutentionné l'équivalent de 1,43 million de conteneurs de 20 pieds en 2014 pour un tonnage total de 12,6 millions de tonnes. Le port doit en partie sa bonne fortune à la congestion des ports de la côte Ouest. La croissance est en effet venue de la Méditerranée en 2014, une route de remplacement pour la marchandise en provenance de l'Asie à destination du Québec et de l'Ontario.

« Une partie de notre croissance vient d'un repositionnement des routes en réponse à la congestion des ports de l'Ouest », convient M^{me} Vachon. Il n'est pas rare qu'un conteneur reste jusqu'à trois semaines sur les quais de la côte Ouest, alors que le délai est de deux

ou trois jours seulement à Montréal, souligne-t-elle.

2015 s'annonce encore meilleure

La lancée devrait se poursuivre au cours des prochains mois. « L'année 2015 devrait être une bonne année aussi pour nous, avance Sylvie Vachon. Je peux juste m'en réjouir et j'espère que la boule de cristal va s'avérer exacte pour 2015. »

Parmi les raisons qui expliquent son optimisme, notons le vrac liquide qui devrait connaître une hausse de volume avec le renversement de la ligne 9B d'Enbridge prévue cette année.

Ensuite, la mise en service en octobre 2014 du terminal de conteneurs de grains de spécialité CanEst Transit devrait se traduire par un gain de 4000 conteneurs dès sa première année d'activité.

Finalement, l'arrivée d'une nouvelle entreprise de croisières, la française Rivages du Monde, qui a fait de Montréal le port d'attache pour son bateau *M/V Saint-Laurent*, ajoutera 7000 croisiéristes. Le Comité croisières Montréal projette 92 000 passagers et membres d'équipage en 2015 comparativement à 71 000 en 2014.

Projet au quai Alexandra

Pour faire face à la demande accrue, le Port souhaite reconstruire la gare maritime à la jetée Alexandra au coût de 78 millions. L'administration portuaire et la Ville de Montréal se sont déjà engagées à y injecter 15 millions chacune. Québec et Ottawa seront aussi sollicités. L'objectif est d'inaugurer le nouveau terminal de croisières en 2017 pour le 375^e anniversaire de Montréal.

Cependant, le grand projet d'avenir du port dont on parle depuis 20 ans, c'est l'ouverture d'un nouveau terminal à conteneurs à Contrecoeur sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, en aval de l'île de Montréal.

« À la fin des années 80, on a acheté les terrains, rappelle M^{me} Vachon. On a toujours considéré ces espaces dans notre planification en disant qu'un jour, on va en avoir besoin. Ce jour, on le voit de plus en plus près. »

Le port a tenu une première séance d'information à Contrecoeur en décembre dernier. Plus de 200 personnes se sont fait entendre. Le processus d'obtention des autorisations réglementaires suivra. Le Port espère commencer les travaux en 2018 et recevoir le premier conteneur en 2021. Environ 1000 emplois seraient créés à terme pour l'exploitation du terminal.

PORT DE MONTRÉAL

Résultats préliminaires 2014

- **Vrac solide**: 9,2 millions de tonnes métriques; variation annuelle + 11,3 %
- **Vrac liquide**: 9,1 millions de tonnes métriques; variation annuelle - 1,0 %
- **Conteneurs**: 12,6 millions de tonnes métriques; variation annuelle + 5,6 %
- **Trafic total**: 30 millions de tonnes métriques; variation annuelle + 7,0 %
- **Croisiéristes**: 71 000 (passagers et membres d'équipage); variation annuelle + 2,0 %

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS - ENCANS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Recours collectifs
COUR SUPÉRIEURE

N° : 500-06-000372-066
500-06-000373-064
500-06-000375-069

OPTION CONSOMMATEURS

Demanderesse
-et-
SERGE LAMOUREUX
MICHELLE GRIFFITH
DANY BROUSSEAU
MARYLOU CORRIVEAU

Personnes désignées
c.
LA BANQUE
TORONTO-DOMINION et al.
Défenderesses

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

Recours collectifs
COUR SUPÉRIEURE

N° : 200-06-000033-038

OPTION CONSOMMATEURS
Requérante

-et-
JOËL-CHRISTIAN ST-PIERRE
Personne désignée
c.
LA BANQUE
TORONTO-DOMINION et al.
Intimées

ENTENTE DE RÈGLEMENT AVIS D'AUDIENCE D'APPROBATION DU RÈGLEMENT

Règlement des recours collectifs concernant
les cartes de crédit TD et MBNA

Veillez lire attentivement cet avis, il concerne vos droits.

Des recours collectifs ont été institués par Option consommateurs contre plusieurs institutions financières, dont La Banque Toronto-Dominion (la « Banque TD ») et Banque MBNA Canada (maintenant connue sous le nom Banque BofA Canada), au sujet de certaines pratiques applicables à leurs cartes de crédit. Ces pratiques pouvaient toucher l'augmentation de la limite de crédit, le calcul du délai de grâce de 21 jours avant l'imputation de frais de crédit, les frais pour le dépassement de la limite de crédit et les frais pour des avances de fonds.

Dans les recours collectifs, Option consommateurs allègue que la Banque TD aurait contrevenu à la Loi sur la protection du consommateur en lien avec les pratiques décrites ci-haut relatives à ses cartes de crédit. La Banque TD a contesté ces prétentions, indiquant s'être conformée en tout temps à la législation fédérale applicable.

La Banque TD et Option consommateurs ont négocié et conclu un règlement mettant fin à ces recours collectifs, sans admission de responsabilité. Ce règlement peut avoir des conséquences sur vos droits que vous agissiez ou non.

Ce règlement est sujet à l'approbation de la Cour supérieure.

INFORMATION DE BASE

Pourquoi cet avis est-il publié?

Cet avis a pour but de vous informer qu'Option consommateurs et la Banque TD ont convenu d'un règlement mettant fin aux recours collectifs. Ce règlement couvre la période à partir de l'institution de chacun des recours collectifs jusqu'au 22 octobre 2014. Option consommateurs et ses avocats pensent que le règlement est la meilleure solution pour les consommateurs; ils demanderont à la Cour supérieure de l'approuver.

La Cour supérieure tiendra une audience pour décider si elle doit approuver le règlement et amender la période couverte par les recours collectifs pour que la période couverte se termine à la date de la signature de l'entente de règlement. Vous pouvez assister à l'audience qui aura lieu le **18 février 2015 à 10h30 à la salle 15.07 du Palais de justice de Montréal**, situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal.

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT

Quel est l'objet du règlement?

Indemnité : La Banque TD paiera la somme totale de 3 280 000\$ dans le cadre du règlement. Cette somme sera ainsi répartie :

1. Une somme d'au moins 2 227 204,96\$ sera répartie en parts égales (environ 4,45\$) entre chacun des comptes admissibles de cartes de crédit de la Banque TD et aussi entre les comptes admissibles de cartes de crédit MBNA ouverts depuis le 1er décembre 2011.
2. Une somme de 820 000,00\$ plus taxes sera payée aux avocats d'Option consommateurs.
3. Une somme de 50 000,00\$ sera payée à Option consommateurs à titre d'indemnisation indirecte pour compenser les comptes fermés.

Quittance : En contrepartie du paiement de la somme totale de 3 280 000,00\$, la Banque TD recevra une quittance pour tous les reproches qui lui ont été faits dans le cadre des recours collectifs ou qui pourraient lui être faits, entre autres au sujet des pratiques suivantes : l'augmentation de la limite de crédit, le calcul du délai de grâce avant l'imposition de frais de crédit, les frais pour le dépassement de la limite de crédit et les frais pour des avances de fonds, si l'une ou l'autre de ces pratiques est survenue avant le 22 octobre 2014, et ce, pour tous les comptes de cartes de crédit de la Banque TD et pour tous les comptes de cartes de crédit MBNA.

Le règlement est sans reconnaissance de responsabilité.

Qui recevra l'indemnité?

Une indemnité sera versée à tous les comptes admissibles de cartes de crédit de la Banque TD ainsi qu'à tous les comptes admissibles de cartes de crédit MBNA ouverts depuis le 1er décembre 2011, qui remplissent les critères suivants :

1. qui est ouvert;
2. pour lequel le nom et prénom du détenteur figurent sur la version électronique du compte;
3. le compte est répertorié comme résidant dans la province de Québec;
4. auquel est associé un nombre de cartes de crédit qui est supérieur à zéro;
5. dont tout ou partie du solde n'a pas été radié ou compromis ou dont le paiement n'est pas en souffrance depuis 60 jours ou plus;
6. pour lequel une déclaration supplémentaire doit être envoyée conformément au Règlement sur le coût d'emprunt DORS/2001-101, à l'égard de la période pendant laquelle le crédit doit être appliqué, sans égard à ce crédit;
7. à l'égard duquel un ou plusieurs détenteurs n'ont pas exercé un droit d'exclusion communiqué aux procureurs de la Banque TD par les procureurs d'Option consommateurs conformément au règlement;
8. pour lequel des données transactionnelles existent sous forme électronique; et
9. qui, pour plus de précision, exclut les cartes émises par la Banque TD par le biais de sa division CUETS Financial;

Qu'est-ce qu'il faut faire pour recevoir l'indemnité?

Si vous avez droit à une indemnité, vous n'avez aucune démarche à faire pour être indemnisé. L'indemnité sera versée directement sous forme d'un crédit dans chaque compte admissible (voir plus haut).

S'EXCLURE

Si, pour quelque raison que ce soit, vous ne désirez pas que ce règlement s'applique à vous, vous devez alors vous exclure du groupe.

Qu'est-ce qui arrive si je m'exclus?

Si vous vous excluez :

1. Vous ne recevrez aucune indemnité;
2. Vous ne serez pas lié par les recours collectifs ou ce règlement; et
3. Vous ne pourrez pas vous objecter à ce règlement.

Qu'est-ce qui arrive si je ne m'exclus pas?

Si vous ne vous excluez pas :

1. Un crédit sera versé directement dans votre compte de carte de crédit si vous êtes admissible;
2. Vous renoncerez au droit d'intenter vos propres poursuites contre la Banque TD relativement aux sujets visés par le règlement; et
3. Vous pourrez faire valoir auprès du tribunal vos prétentions quant au règlement.

Si vous ne vous excluez pas et que le règlement est approuvé, vous recevrez l'indemnité et serez considéré avoir donné quittance à la Banque TD et ce, en la manière prévue plus haut à la section : Quel est l'objet du règlement.

Comment puis-je m'exclure?

Pour vous exclure, vous devez obligatoirement transmettre au greffier de la Cour supérieure une demande d'exclusion dûment signée qui contient les renseignements suivants :

1. Les numéros de dossier des recours collectifs : 500-06-000372-066, 500-06-000373-064, 500-06-000375-069 et/ou 200-06-000033-038;
2. Votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et votre adresse courriel, si vous en avez une.
3. Cette déclaration doit contenir les numéros de comptes de cartes de crédits dont vous êtes titulaire.

La demande d'exclusion doit être transmise par courrier recommandé ou certifié avant le 8 février 2015 à l'adresse suivante :

Greffier de la Cour supérieure du Québec
PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL
1, rue Notre-Dame Est
Bureau 1.120
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Référence : 500-06-000372-066, 500-06-000373-064, 500-06-000375-069

Ou
Greffier de la Cour supérieure du Québec
PALAIS DE JUSTICE DE QUÉBEC
300, boulevard Jean-Lesage
Québec, Qc G1K 8K6
Référence : Recours St-Pierre - 200-06-000033-038

LA PRÉSENTATION DE VOS PRÉTENTIONS SUR LE RÈGLEMENT

Les avocats d'Option consommateurs feront des représentations au Tribunal sur le règlement. Si vous le jugez à propos, vous pouvez aussi venir devant le Tribunal pour faire valoir vos prétentions sur le règlement.

Comment puis-je faire valoir mes prétentions au tribunal

Pour présenter vos prétentions au tribunal, vous devrez vous présenter à l'audience qui aura lieu le 18 février 2015 à 10h30 à la salle 15.07 du Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal.

Quoique cela ne soit pas obligatoire, il est également suggéré de remplir et de transmettre, avant l'audition, le formulaire pour présentation des prétentions à l'égard du règlement, qui peut être téléchargé sur le site internet d'Option consommateurs, ou le site de leurs avocats, ou qui peut être obtenu par la poste (Voir la section « Obtenir plus d'information »).

Prenez soin d'expliquer quelles sont vos prétentions.

Ai-je besoin d'un avocat pour faire valoir mes prétentions ?

Non. Vous pouvez faire valoir vos prétentions sans prendre un avocat. Si vous voulez être représenté par un avocat, vous pouvez retenir ses services à vos frais.

Si je fais valoir mes prétentions sur le règlement et que celui-ci est approuvé, serai-je encore admissible à l'indemnité ?

Oui, vous pourrez obtenir paiement d'une indemnité si vous y êtes admissible.

OBTENIR PLUS D'INFORMATION

Comment puis-je obtenir plus d'information?

Pour obtenir plus d'information et pour avoir accès au texte de l'entente de règlement, aux annexes et aux différents formulaires, nous vous invitons à consulter les sites internet suivants :

- Option consommateurs : www.option-consommateurs.org/
- Les avocats d'Option consommateurs :
- <http://www.sfpavocats.ca/recours-collectifs/>

Aucun autre avis ne sera publié ou diffusé en lien avec le règlement.

En cas de divergence entre cet avis et l'entente de règlement, c'est l'entente de règlement qui prévaut.

La publication de cet avis a été approuvée par le tribunal.

LA PRESSE AFFAIRES

Regain de vie des marchés

LA PRESSE CANADIENNE
ET AGENCE FRANCE-PRESSE
REVUE
BOURSIÈRE

Wall Street a fortement monté hier, stimulée par la stabilisation des prix du pétrole, l'optimisme sur l'emploi américain et les espoirs sur le volontarisme des grandes banques centrales: le Dow Jones a pris 1,8%, comme le NASDAQ.

Selon des résultats définitifs, l'indice-vedette Dow Jones a pris 323,35 points, à 17 907,87, revenant entièrement sur sa nette baisse des toutes premières séances de l'année, et le NASDAQ, à dominante technologique, 85,72 points, à 4736,19.

L'indice élargi S&P 500 a, lui, avancé de 1,79%, ou 36,24 points, à 2062,14 points.

« Dans l'ensemble, l'actualité est plutôt bonne, a résumé Hugh Johnson, président de Hugh Johnson Advisory. Le déclin des inscriptions au chômage [aux États-Unis], c'était une bonne nouvelle; la stabilité des prix du pétrole, c'en était une autre. »

Les inscriptions hebdomadaires au chômage ont baissé la semaine dernière sous la barre des 300 000, selon un chiffre publié dans la matinée, tandis que les cours du pétrole coté à New York ont fini la séance avec une petite hausse, même s'ils se maintiennent sous les 50\$US le baril. « Pris ensemble, ces deux éléments ont



Les cours du pétrole coté à New York ont fini la séance avec une petite hausse, même s'ils se maintiennent sous les 50\$US le baril.

permis au marché de trouver le courage d'acheter des actions» et de poursuivre la hausse déjà enregistrée la veille, quand le Dow Jones avait pris 1,23%, a estimé Hugh Johnson.

Derrière ces actualités, « le contexte comprend aussi des indices assez clairs que Mario Draghi [président de la Banque centrale européenne] s'appête à lancer de

nouvelles mesures d'assouplissement monétaire avec des rachats massifs de dette souveraine » afin de stimuler l'économie, a commenté Hugh Johnson.

La Bourse de Toronto a clôturé en hausse pour la deuxième séance consécutive, permettant de récupérer une partie des lourdes pertes encaissées au début de la semaine.

L'indice composé S&P/TSX a avancé de 172,72 points pour terminer la séance à 14 457,72 points. Des gains ont été enregistrés dans tous les secteurs du parquet.

« Dans l'ensemble, l'actualité est plutôt bonne. Le déclin des inscriptions au chômage [aux États-Unis], c'était une bonne nouvelle; la stabilité des prix du pétrole, c'en était une autre. » — Hugh Johnson, président de Hugh Johnson Advisory

Le dollar canadien s'est pour sa part déprécié de 0,11 cent US, à 84,49 cents US.

Le TSX a plongé de près de 500 points au cours des deux premières séances de la semaine, les titres du secteur de l'énergie ayant perdu près de 8% dans la première semaine de l'année.

Hier, le secteur de l'énergie a avancé de 1,6%, le cours du pétrole brut ayant légèrement progressé, clôturant en hausse de 14 cents US, à 48,79\$US le baril, à la Bourse des matières premières de New York. Il s'agissait de la deuxième hausse du prix du brut en deux jours.

Valeant prévoit une croissance dans les deux chiffres en 2015

LA PRESSE CANADIENNE

La firme pharmaceutique Valeant prévoit se concentrer sur l'acquisition de petites et moyennes entreprises du secteur privé, en 2015, après avoir tenté en vain de mettre la main sur la californienne Allergan.

L'entreprise lavalloise a révélé aux analystes qu'elle croyait que sa tentative d'acquiescer le fabricant du Botox aurait réussi si Actavis n'avait pas fait une offre plus élevée, soit 66 milliards US en argent et en actions.

Valeant a également indiqué qu'elle s'attendait cette année à des revenus plus élevés de 14 ou 15% comparativement à 2014, et prévoit que son bénéfice et son flux de trésorerie augmenteront plus rapidement encore.

L'entreprise s'attend à des revenus allant de 9,2 milliards US à 9,3 milliards US en

2015, ce qui représenterait une hausse comparativement aux revenus estimés de 8,1 milliards US enregistrés l'année dernière.

La firme estime par ailleurs que son bénéfice sera de 10,10 \$US à 10,40 \$US par action en 2015, comparativement aux 8,32 \$US estimés en 2014, tandis que son bénéfice lié à ses activités d'exploitation dépassera 3,1 milliards US, comparativement à environ 2,5 milliards US en 2014.

Ces projections dépassent légèrement les attentes des analystes. Les données de Thomson Reuters indiquent que les analystes avaient estimé des revenus d'environ 9,1 milliards US et un bénéfice de 10,06 \$US par action en 2015.

Hier, l'action de Valeant a bondi de 10,64 \$ (+ 6,2%), à 182,28 \$, à la Bourse de Toronto.



Valeant s'attend à des revenus allant de 9,2 milliards US à 9,3 milliards US en 2015, ce qui représenterait une hausse comparativement aux revenus estimés de 8,1 milliards US enregistrés l'année dernière.

Édition Postmedia réduit sa perte

Un recul des revenus publicitaires pour le secteur des médias imprimés (-20%) a lourdement pesé sur les résultats trimestriels de Postmedia Network Canada (TSX: PNC.B) au premier trimestre, mais l'éditeur a malgré tout réussi à réduire légèrement sa perte par rapport à la période

correspondante de l'exercice précédent. Le propriétaire de plusieurs quotidiens et sites internet, notamment le *National Post*, a indiqué hier avoir perdu 10,3 millions de dollars au cours du trimestre comparativement à 11,8 millions un an plus tôt.

— La Presse Canadienne

Apple Hausse des prix des applications au Canada

Les utilisateurs d'iPhone et d'iPad qui souhaitent se procurer des applications à 99 cents devront se dépêcher.

Apple augmentera en effet bientôt ses prix dans sa boutique d'applications canadienne, selon un courriel transmis aux concepteurs de logiciels.

Le courriel, envoyé mercredi, révèle que la hausse de prix touchera le Canada, la Norvège et l'Union européenne et qu'elle entrera en vigueur au plus tard aujourd'hui.

Apple indique que les taux de change à l'étranger expliquent la hausse au Canada.

Une porte-parole d'Apple n'a pas voulu commenter davantage les prochaines augmentations de prix.

On ignore quel sera le nouveau prix des applications et si tous les produits de la boutique Apple seront touchés.

— La Presse Canadienne

SUDOKU

				3				1
4	6				8	2		
	5					7		
			2	9	5	8		
		7	6					4
			3			1	2	
					4	9		
	7	9					3	8
1								7

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier sudoku

1	9	4	7	6	2	3	5	8
2	3	7	5	1	8	6	9	4
8	5	6	4	9	3	2	7	1
6	4	5	2	8	9	1	3	7
3	2	1	6	7	5	4	8	9
7	8	9	3	4	1	5	6	2
9	6	2	8	3	4	7	1	5
5	7	8	1	2	6	9	4	3
4	1	3	9	5	7	8	2	6

Ce jeu est une réalisation de Ludipresse. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.les-mordus.com ou écrivez-nous à info@les-mordus.com

Niveau de difficulté : DIFFICILE

3090

Par Fabien Savary

3089

TOUS LES SCÉNARIOS...

CINÉMA

Tous les samedis dans *La Presse*



AVIS

800

850

AVIS DE DISSOLUTION
CHANGEMENT DE NOM

AVIS est donné, par la présente, qu'une demande est en cours pour la dissolution de la FONDATION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE THÉÂTRE DU CANADA, enregistrée auprès du Registre des entreprises du Québec sous le matricule 1163844328.

AVIS

Nos annonceurs sont priés de noter que toutes leurs annonces doivent être publiées en conformité avec la Loi sur la protection du consommateur, article 242, qui stipule : « Aucun commerçant ne peut, dans un message publicitaire, omettre son identité et sa qualité de commerçant. »

HONORAIRES DES PHARMACIENS

La direction de Jean Coutu critique Québec

JULIEN ARSENAULT
LA PRESSE CANADIENNE

La décision unilatérale du gouvernement Couillard de réduire les honoraires des pharmaciens pour atteindre l'équilibre budgétaire est complètement « démesurée », croit le président et chef de la direction du Groupe Jean Coutu, François Jean Coutu.

Selon le projet de loi 28, déposé en novembre dernier, les pharmaciens pourront facturer trois nouveaux actes, mais ils devront en revanche renoncer à environ 177 millions de dollars en honoraires, a estimé M. Coutu, hier.

« Nous avons été surpris par l'ampleur de ces coupes, et plusieurs de nos pharmaciens propriétaires sont préoccupés. Je ne veux pas être trop émotif », a-t-il dit au cours d'une conférence téléphonique sur les résultats trimestriels de l'entreprise.

Ce projet de loi à volets multiples vise à légaliser diverses mesures, dont celles touchant les pharmaciens, afin de renouer avec le déficit zéro en 2015-2016.

S'il comprend la révision des dépenses du gouvernement Couillard, François Jean Coutu se demande pourquoi les pharmaciens sont pénalisés, alors qu'ils peuvent contribuer à décongestionner le réseau de la santé.

Questionné par les analystes, M. Coutu a dit que les pharmacies québécoises représentent une « aubaine » pour Québec puisqu'elles offrent sept jours sur sept des services « concurrentiels » et appréciés par la population.

« C'est drôle, parce que le gouvernement a besoin de nous pour fournir davantage de services et, en même temps, il dit: "Nous allons imposer des réductions sur ce que vous faites si bien depuis des années" », a déploré le patron du Groupe Jean Coutu.

Il n'a toutefois pas précisé si des pharmaciens pourraient être tentés, directement ou



PHOTO OLIVIER PONTBRIAND, ARCHIVES LA PRESSE

S'il comprend la révision des dépenses du gouvernement Couillard, François Jean Coutu, président et chef de la direction du Groupe Jean Coutu, se demande pourquoi les pharmaciens sont pénalisés, alors qu'ils peuvent contribuer à décongestionner le réseau de la santé.

indirectement, de faire payer la note aux consommateurs en facturant des frais accessoires additionnels pour compenser le manque à gagner.

Comme le projet de loi a été déposé avant la période des Fêtes, il n'y a pas eu de discussions entourant la réduction des honoraires des

compressions annoncées pourraient se traduire par la diminution des services offerts et des heures d'ouverture des pharmacies ainsi que

« Au cours du trimestre, nous avons lancé deux concours en plus d'organiser deux fins de semaine de soldes en octobre et en novembre, ce qui a eu une influence considérable sur les ventes pendant cette période. »

— François Jean Coutu, président et chef de la direction du Groupe Jean Coutu

M. Coutu, qui espère des assouplissements au projet de loi 28, s'est rangé derrière l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) en ce qui a trait aux pourparlers avec le gouvernement Couillard.

pharmaciens, selon François Jean Coutu.

L'AQPP a de son côté rappelé qu'elle prendrait part aux consultations sur le projet de loi. L'organisme, qui représente quelque 1800 pharmaciens propriétaires, estime que

par des pertes d'emplois.

Selon l'analyste Irene Nattel, de RBC Marchés des capitaux, le ministre de la Santé a le pouvoir d'imposer une baisse des honoraires sans négocier, mais cela n'aurait pas « d'impact significatif »

sur la rentabilité du Groupe Jean Coutu.

Cible ratée

Quant à sa performance financière, l'entreprise a raté la cible des analystes au cours du troisième trimestre, marqué par une baisse de 10 % des profits malgré la hausse de son chiffre d'affaires.

Pour la période terminée le 29 novembre, son bénéfice net s'est chiffré à 56 millions de dollars, ou 30 cents par action, par rapport à 62,5 millions, ou 30 cents par action, à la même période l'année dernière. Les analystes sondés par Thomson Reuters s'attendaient à un profit par action de 32 cents.

Ce recul du bénéfice net est notamment attribué à l'augmentation de certains frais financiers liés à la progression de l'action du Groupe Jean Coutu, qui, à la fin du troisième trimestre, valait 27\$, par rapport à 18,26\$ à la période correspondante de l'année précédente.

Quant au chiffre d'affaires de l'entreprise, il a progressé de 3,4 % pour s'établir à 736,7 millions.

Cela n'a toutefois pas empêché les investisseurs de réagir négativement au recul du bénéfice net: le titre du Groupe Jean Coutu a cédé 5,7 %, ou 1,55 \$, hier, à la Bourse de Toronto, pour s'échanger à 25,83 \$.

Les ventes des établissements comparables – un indicateur clé dans le secteur du commerce de détail – ont progressé de 3,1 %. Celles de la section pharmaceutique ont augmenté de 3,8 % alors que, du côté de la section commerciale, l'augmentation a été de 2 %.

« Au cours du trimestre, nous avons lancé deux concours en plus d'organiser deux fins de semaine de soldes en octobre et en novembre, ce qui a eu une influence considérable sur les ventes pendant cette période », a dit M. Coutu.

TRANSACTION D'INITIÉ

Une vente de 25 millions pour le patron de Dollarama

RICHARD DUFOUR

Le fondateur et chef de la direction des magasins Dollarama, Larry Rossy, a vendu pour 25 millions de dollars d'actions de l'entreprise montréalaise, le mois dernier.

La transaction a été effectuée pour financer les activités de la fondation familiale Rossy, souligne la porte-parole de Dollarama, Lyla Radmanovich. Cette dernière n'a toutefois pas été en mesure de préciser comment l'argent sera utilisé par la fondation.

Au printemps 2013, la fondation familiale Rossy et des partenaires avaient versé une somme de près de 60 millions pour rehausser les soins en oncologie au Québec.

La vente de 440 000 actions au prix de 56,85 \$ a été effectuée par Larry Rossy le

11 décembre. Dans les jours précédents, le grand responsable des achats chez Dollarama, Geoffrey Robillard, a vendu pour environ 4 millions de dollars d'actions.

Le titre de Dollarama a grimpé de façon continue depuis son inscription en Bourse en 2009.

Larry Rossy a été le dirigeant le mieux payé de l'entreprise au cours de la dernière année avec une rémunération totale de 3,7 millions. Il demeure un des deux plus importants actionnaires de Dollarama avec 5,4 millions d'actions, soit 4 % des titres en circulation, ce qui équivaut à environ 320 millions de dollars au cours actuel. Chez Dollarama, personne ne contrôle, directement ou indirectement, au moins 10 % des actions ordinaires en circulation.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

AVIS DU RÈGLEMENT PROPOSÉ DANS LE CADRE DES RECOURS COLLECTIFS DES ACTIONS DE SWISHER HYGIENE INC.

VEUILLEZ LIRE CET AVIS ATTENTIVEMENT, CAR CELUI-CI POURRAIT AFFECTER VOS DROITS.

OBJET DE CET AVIS

Cet avis s'adresse à toutes les personnes, autres que certaines personnes associées avec les défendeurs, qui ont acheté des actions de Swisher Hygiene Inc. (« Swisher »), à la Bourse de Toronto et/ou sur les plateformes de courtage alternatives canadiennes, durant la période débutant le 3 janvier 2011 et se terminant le 27 mars 2012 (« Période du recours ») inclusivement et qui détenaient une partie ou l'ensemble de ces actions en date du 27 mars 2012 (« Membres du groupe »).

En 2013, un recours collectif proposé a été déposé contre Swisher et d'autres entités auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour »), numéro de dossier à la cour CV-13-20282CP (« Le Recours »). Les plaignants allègent que les défendeurs ont mal représenté la position financière de Swisher par rapport à ses acquis d'affaires lors de la période se terminant le 31 décembre 2011.

Un recours collectif proposé parallèle a également été déposé contre Swisher et d'autres entités auprès de la Cour, numéro de dossier à la cour CV-14-00501096-0000.

Les parties dans les deux recours ont atteint un règlement proposé des recours, sans admettre aucune responsabilité qui est sujet à l'approbation de la Cour. L'entente est un compromis à l'intérieur de réclamations contestées. Les défendeurs ont nié et continuent de nier toutes les allégations d'actes répréhensibles, de faute, de dommage ou de responsabilité à l'égard des réclamations alléguées dans les recours. Cet avis présente un résumé du règlement proposé. Le deux recours seront rejetés dans le cadre du règlement.

MODALITÉS DU RÈGLEMENT PROPOSÉ

Les défendeurs payeront un montant de 845,000 \$ à titre de règlement complet et final de toutes actions et réclamations déposées contre eux. Parce qu'il n'est pas économiquement possible de distribuer directement les compensations aux Membres du recours, les fonds du règlement, moins les frais administratifs et d'avocats approuvés par la Cour, seront distribués à des œuvres de bienfaisance au nom des Membres du recours. L'Entente de règlement peut être consultée sur le site www.swisherclassaction.com.

HONORAIRES JURIDIQUES, DÉBOURS ET TAXES

Les avocats des Membres du groupe demanderont à la Cour d'approuver des honoraires juridiques correspondant à 25 pour cent du montant du règlement, en plus des débours et des taxes.

LES AUDIENCES DEVANT LA COUR

Il sera demandé à la Cour de certifier la poursuite à titre de recours collectif, d'approuver le règlement proposé et de déterminer les honoraires juridiques, les débours et les taxes lors d'une audience qui aura lieu le 13 février 2015. Heure de l'Est, au Palais de justice situé au 245 Windsor Avenue, à Windsor, en Ontario, (« l'Audience »).

Les Membres du groupe qui ne s'opposent pas au règlement proposé n'ont pas à se présenter à l'Audience ou à faire quoi que ce soit actuellement pour indiquer leur souhait de participer au règlement proposé. Les Membres du groupe croyant qu'il serait préférable ou nécessaire d'obtenir les conseils et l'avis de leur avocat doivent le faire à leurs frais.

OBJECTIONS

Lors de l'Audience, la Cour prendra en considération les objections au règlement proposé par les Membres du groupe si celles-ci sont soumises par écrit et envoyées par courrier affranchi ou par courriel à : Gregory D. Wrigglesworth, Kirwin Partners LLP, 423 Pelissier Street, Windsor, Ontario, N9A 4L2, télécopieur : 519-790-0164, courriel : swisher@kirwinpartners.com. Au soin de : Recours collectif Swisher, au plus tard le 11 février 2015.

Une objection écrite doit comprendre les informations suivantes :

- le nom du Membre du groupe, son adresse postale actuelle, son numéro de téléphone, son numéro de télécopieur et son adresse courriel;
- le nombre d'actions Swisher achetées durant la Période du recours et détenues à la fin de celle-ci;
- un bref énoncé de la nature et des raisons de l'objection; et
- une déclaration à savoir si le Membre du groupe a l'intention de se présenter à l'Audience en personne ou par l'entremise d'un avocat, et si tel est le cas, le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, le numéro de télécopieur et l'adresse courriel de l'avocat.

SI LE RÈGLEMENT EST APPROUVÉ

Si le règlement proposé est approuvé, un autre avis sera publié pour indiquer aux Membres du groupe comment refuser de participer au recours collectif (à savoir, se désengager).

QUESTIONS

Les questions des avocats des Membres du groupe peuvent être adressées à :

Jay Strosberg
Sutts, Strosberg LLP
600-251 Goyeau Street
Windsor, ON N9A 6V4
tél. : 1.800.403.6589
télé. : 866-316-5308
courriel : swisher@strosbergco.com

Cet avis a été approuvé par la Cour. Les questions à propos des sujets abordés dans cet avis ne doivent PAS être dirigées à la Cour.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS - ENCANS

AVIS DE RAPPEL DE SÉCURITÉ

Toyo Tires et Nitto Tires lancent un rappel de sécurité pour les marques de pneus Toyo et Nitto suivantes. Veuillez vérifier si vous possédez l'un de ces pneus en lisant les inscriptions sur le flanc.

Marque/modèle	Dimension (indice de charge/cote de vitesse)
Toyo Open Country HT – Tuff Duty	LT235/85R16 120Q E/10, LT245/75R16 120R E/10, LT265/75R16 123Q E/10, LT 285/75R16 126Q E/10, LT265/70R17 121R E/10, LT225/75R17 116Q E/10, LT235/80R17 120R E/10
Nitto Dura Grappler Highway Terrain	LT275/65R18 123Q E/10, LT265/70R17 121Q E/10, LT265/75R16 123Q E/10, LT245/75R17 121Q E/10

Ces pneus ont été fabriqués par Toyo Tire & Rubber Co., Ltd. aux usines de Kuwana, Japon (code d'usine N3) et de Sendai, Japon (code d'usine CX). Seuls certains pneus produits de 2007 à 2013 sont visés.

Les pneus peuvent également être identifiés par la mention « Made in Japan » et les codes d'usine N3 et CX. Dans le cas d'un petit nombre des pneus rappelés, des écarts de production du module de ceintures d'acier pendant les périodes de production concernées peuvent avoir créé des conditions pouvant soumettre le bord de la ceinture à une tension excessive et risquer de provoquer la séparation des ceintures. Les conducteurs peuvent ressentir une vibration ou constater une usure inégale des pneus durant les premiers stades de la séparation. Si elle n'est pas détectée, cette condition peut éventuellement provoquer la séparation de la bande de roulement/ceinture ou causer une perte de pression de gonflage, ce qui peut augmenter le risque de défaillance du pneu et entraîner une perte de contrôle du véhicule.

Les pneus rappelés seront remplacés sans frais, montage, équilibrage et taxes compris. La date butoir pour donner suite à ce rappel est le 1er mars 2015, par conséquent, veuillez ne pas tarder.

Si vous possédez l'un des modèles de pneus rappelés, veuillez contacter votre détaillant Toyo ou Nitto autorisé le plus proche, ou notre Service des relations avec les consommateurs au : 877-682-8696 (de 8 h 30 à 16 h 30 HNE).

Vous pouvez également consulter le site www.toyotires.ca pour de plus amples renseignements sur le rappel.

LA PRESSE AFFAIRES

CONSUMER ELECTRONICS SHOW

L'internet pris d'assaut par les objets

Ce ne sont ni l'automobile ni la télé 4K, mais plutôt les objets connectés à l'internet qui volent la vedette au Consumer Electronics Show cette semaine Las Vegas. Samsung, Google, Apple et plusieurs des autres géants de l'électronique sont engagés dans cette course.



JEAN-FRANÇOIS CODÈRE
ENVOYÉ SPÉCIAL
LAS VEGAS

Tout, tout, tout se branche à l'internet, cette semaine au Consumer Electronics Show (CES). On attendait les voitures, la télé 4K ou l'électronique vestimentaire, mais c'est vraiment le concept de l'internet des objets qui aura le plus retenu l'attention.

Le ton a été donné dès les premiers mots de la première grande conférence de presse, lundi matin. Faisant référence au slogan de son entreprise, le PDG de LG, Skott Ahn, a d'entrée de jeu désigné l'internet des objets comme « un élément-clé pour rendre la vie meilleure ».

Samsung s'est elle aussi consacrée à cette tendance. Dans sa conférence de presse, le président de la division américaine, Tim Baxter, a dévoilé que 32 % des gens se disaient intéressés par l'automatisation de leur maison, mais que seulement 2 % possédaient de tels produits.

« C'est une grande occasion pour nous », a-t-il souligné.

Et contrairement à LG, dont les paroles du PDG ne semblent pas avoir inspiré les concepteurs du kiosque, l'internet des objets occupe une grande part de l'immense domaine de Samsung sur le plancher de l'exposition.

On y montre à peu près de tout, de la voiture BMW qui peut se stationner elle-même dans le garage en répondant aux commandes d'une montre intelligente à la porte de la maison qui se déverrouille d'elle-même à l'approche du



PHOTO STEVE MARCUS, REUTERS

Samsung a promis que 90 % de ses produits pourraient interagir avec d'autres objets par l'entremise d'internet d'ici 2017. Ci-dessus, deux dirigeants de Samsung présentent des électroménagers connectés au Consumer Electronics Show de Las Vegas.

propriétaire, en passant par des applications santé.

De la « science-faits »

Le PDG de Samsung, BK Yoon, a d'ailleurs consacré la totalité de son discours

Google n'est pas non plus en reste avec la création d'un programme qui certifie les appareils compatibles avec sa propre gamme d'automatisation à la maison achetée récemment, Nest.

Cela touche tous les domaines, mais en particulier la maison. L'une des plus actives à ce chapitre est Belkin. D'abord connue pour ses accessoires pour appareils mobiles, l'entreprise a lancé il

disponibles sur l'internet. Un utilisateur peut, par exemple, être alerté qu'une fenêtre est restée ouverte au moment où l'orage se déclenche.

Avec un peu d'imagination, les scénarios évoqués au CES et liés à l'internet des objets sont en fait presque infinis. S'ils piquent la curiosité et l'envie, la plupart n'ont toutefois pas encore suffisamment prouvé leur réelle utilité pour inciter les consommateurs à dépenser les quelques centaines de dollars souvent nécessaires à leur réalisation.

Et il reste un autre ennui potentiel, soit l'interopérabilité de toutes ces centaines de produits.

Car comme l'a rappelé BK Yoon avant de promettre que tous les produits de Samsung seraient ouverts à ceux des concurrents, « tout le monde souhaite qu'il n'y ait qu'une plateforme pour contrôler tous les objets connectés, mais tout le monde souhaite que cette plateforme ne fonctionne qu'avec ses propres produits... »

« Tout le monde souhaite qu'il n'y ait qu'une plateforme pour contrôler tous les objets connectés, mais tout le monde souhaite que cette plateforme ne fonctionne qu'avec ses propres produits... » — BK Yoon, PDG de Samsung

d'ouverture du CES à l'internet des objets, une tendance qui « n'est plus de la science-fiction, mais de la science-faits », selon lui.

M. Yoon a promis que d'ici 2017, 90 % des produits de Samsung pourraient interagir avec d'autres objets par l'entremise de l'internet. Ce sera la totalité dès 2020.

Afin de mieux se positionner dans ce secteur, Samsung a d'ailleurs récemment fait l'acquisition de Smart Things, spécialiste de la conception de tels objets.

En fait, parmi les grands acteurs intéressés au secteur, seul Apple fait figure d'absent. Sa plateforme HomeKit, dévoilée l'été dernier, est à peu près invisible à Las Vegas cette semaine.

Des capteurs partout

En tout, 900 des 3600 exposants de la plus grande foire annuelle de l'industrie de l'électronique présentent des produits liés à la tendance de l'internet des objets, selon ses organisateurs.

Et à quelques années la gamme Wemo pour l'automatisation des maisons.

Cette semaine, l'entreprise a ajouté cinq nouveaux capteurs à sa collection. Ceux-ci permettent de savoir si une fenêtre ou une porte est ouverte, de détecter le mouvement, de reconnaître une alarme, de savoir si une personne ou un animal quitte la maison ou, finalement, de repérer les fuites d'eau.

Tous peuvent interagir avec d'autres appareils de la gamme ou avec des données



Le casque Gear VR

PHOTO JAE C. HONG, ASSOCIATED PRESS

Verra-t-on le casque Gear VR au Canada?

L'idée paraissait saugrenue, mais le test est assez concluant. Pour créer son propre casque de réalité virtuelle, Samsung a mis au point un accessoire dans lequel on insère un téléphone Galaxy Note 4, qui sert d'écran.

Assez concluant, en fait, pour poser la question à savoir si l'accessoire en question, lancé

il y a quelques semaines aux États-Unis, traversera la frontière. Ce n'est pas acquis, nous a-t-on expliqué. L'ennui provient surtout du contenu, pour lequel il faut libérer les droits d'auteur canadiens. Mais l'enthousiasme du public, le cas échéant, pourrait convaincre Samsung d'y mettre l'effort, nous a-t-on aussi assuré.

Sensio bientôt au Canada

Établie à Montréal, Sensio n'était jusqu'ici pas prophète en son pays, comme le veut l'adage. Son produit-phare, la boutique de contenu vidéo 3DGO, n'est pour l'instant en vente qu'aux États-Unis.

Cela devrait toutefois changer fin janvier avec le lancement d'une version canadienne. C'est l'entrée en vigueur d'un nouveau partenariat avec LG qui rend possible cet ajout.

Les détenteurs de la plupart des modèles LG 3D achetés depuis 2012 devraient donc pouvoir y louer directement des films ou des documentaires en grande qualité 3D.



Les ampoules intelligentes Hue

PHOTO FOURNIE PAR PHILIPS

Une belle idée signée Frima

Le studio de jeux vidéo Frima, de Québec, a été invité à Las Vegas par Philips pour démontrer une belle utilisation de ses ampoules intelligentes Hue, commandées à distance et pouvant reproduire toutes les couleurs.

Un programmeur de Frima a ainsi eu l'idée d'insérer dans le plus récent jeu de l'entreprise, *Chariot*,

des codes faisant en sorte que l'éclairage de la pièce reproduit l'ambiance du jeu et réagit à certains événements, comme la mort d'un personnage ou la collecte d'un boni. C'est, à notre avis, la meilleure utilisation des ampoules Hue jamais aperçue.

— Jean-François Codère

AÉRONAUTIQUE

Bombardier perd son responsable des ventes d'avions commerciaux

JULIEN ARSENAULT
LA PRESSE CANADIENNE

Pour la deuxième fois en un peu plus d'un an, Bombardier devra trouver un nouveau responsable des ventes afin de garnir les carnets de commandes de son nouvel appareil CSeries et d'autres avions commerciaux.

Une porte-parole de l'aviateur montréalais, Isabelle Gauthier, a confirmé hier le départ du vice-président principal aux ventes, au marketing et à la gestion des actifs, Raymond Jones, pour des « raisons personnelles ».

Avant d'occuper cette fonction, M. Jones avait été affecté au département des

ventes de Bombardier pendant 10 ans, en remplacement de Chet Fuller.

Autre départ

C'est un autre haut dirigeant qui quitte Bombardier. En juillet dernier, dans le cadre d'une restructuration, la société avait annoncé le départ à la retraite du

président de la division aéronautique, Guy Hachey.

Bombardier prévoit toujours livrer ses premiers appareils CS100 au cours de la deuxième moitié de 2015. Les premières livraisons des CS300 – dont la configuration permet d'accueillir plus de passagers – devraient suivre six mois plus tard.

Au cours de la dernière année, les essais en vol de la CSeries ont notamment été suspendus pendant trois mois à la suite de l'explosion d'un moteur, survenue en mai.

Jusqu'ici, le carnet de commandes de la CSeries compte un engagement pour 563 appareils, dont 243 commandes fermes.